

# Risques physiques – TMS dans la FPT

Réunion du 15 février 2018



**MNT**

Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS NATIONAUX

## LEADER

PRÈS DE

**800 000**

adhérents en santé  
et en prévoyance

**1,1 million**  
de personnes  
protégées

ACCOMPAGNE PLUS DE

**18 000**

collectivités territoriales

## SOLIDE

**654,5**

millions  
d'euros  
de cotisations

**36 160**

bénéficiaires  
du fonds de solidarité

**263**

millions  
d'euros de fonds  
propres au 31/12/2015

## PROCHE

**1 630**

élus mutualistes  
eux-mêmes agents  
territoriaux

**9 000**

correspondants mutualistes  
à l'écoute des agents dans leur  
collectivité

**1 150**

salariés  
au service des  
adhérents partout en  
France

**94** agences  
locales

# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Une expertise territoriale, dans la gestion de vos ressources humaines, pour veiller à la santé et au mieux-être au travail des agents.

Faites appel à l'expert MNT pour répondre à tous les objectifs :



**1** **ÊTRE ACCOMPAGNÉ**

dans la réponse aux obligations légales et réglementaires

**2** **AGIR**

pour mettre en place des programmes de prévention et faciliter un retour durable au travail

**3** **MOTIVER**

les agents en leur facilitant l'accès à des solutions santé et prévoyance labellisées, adaptées à leur situation

A l'initiative du **Prix santé et mieux-être au travail.**



Être utile est un beau métier

# Préambule

## Action n° 8 de l'accord relatif à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009

- Mieux appréhender le risque et ses caractéristiques.
- Le faire connaître aux agents.
- Assurer la prévention.

### Nécessité de connaître les TMS et d'agir

L'accord fixe une obligation de résultat dans la mise en œuvre des mesures figurant dans le plan, les collectivités ne peuvent l'ignorer

# Ordre du jour

09h40 – 10h00

**Présentation des TMS**

10h00 - 10h15

**Impacts**

10h15 - 10h30

**Prévention**

10h30 – 11h00

**L'accompagnement MNT & Questions – Réponses**

Partie 1 Présentation des TMS

# Définition

# Les troubles musculo squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les affections touchant principalement les parties du haut du corps (épaules coudes poignet) et plus rarement sur les membres inférieurs (part en augmentation), ils agissent sur:

- les muscles, les tendons, les nerfs,
- les articulations (cartilages, ménisques...),
- et les os des membres et de la colonne vertébrale.

# Symptômes

## Symptômes des TMS:

- Douleurs; raideurs; fatigue musculaire
- Évolutifs avec le temps
- Chroniques:
  - Vives
  - fréquentes
- Perte de mobilité et une fonte musculaire

Contraintes



Capacités physiques



# Maladies professionnelles

Les TMS sont reconnus d'origine professionnelle s'ils figurent dans un des tableaux de maladies professionnelles (art. R 461-3 code de la sécurité sociale), entre autres:

- **Tableau n° 57**: affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.
- **Tableau n° 69**: affectations provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets, et par les chocs itératifs, du talon de la main sur des éléments fixes.
- **Tableau n° 98**: affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

# Chiffres clés et indicateurs

Les TMS constituent la première cause de maladies professionnelles en France:

- **+ de 80%** des maladies professionnelles
- Progression moyenne de 18% par an depuis 10 ans
- Coût en constante hausse : 21300 €
- 8 000 000 journées de travail perdues



## Chiffres clés et indicateurs

La fonction publique territoriale n'est bien sur pas épargnée

- Parmi les actifs territoriaux affiliés à la CNRCAL, en 2013, les TMS ont représenté **90,6%** des maladies professionnelles\*
- Ce taux diminue ces dernières années après avoir atteint **93,3%** en 2010, mais il reste très voire trop important.
- **25%** des agents territoriaux se disent concernés par des problèmes de santé au travail dont **54%** se manifestent par des TMS

\* CNRCAL – banque nationale de données-Rapport statistiques-fonction publique territoriale-2013

# Réglementation

- **Il n'y a pas de réglementation spécifique en matière de TMS.**
- **Il faut rechercher dans le cadre réglementaire des principes généraux de prévention des risques professionnels mais également dans les prescriptions relatives aux conditions de travail.**

**Malgré tout la démarche de prévention s'applique évidemment au domaine des TMS, notamment dans le cadre de l'établissement du DUER.**

Partie 2 - Impacts

# Impacts

# Impacts sur les agents des CT

Professionnels & personnels

Douleurs au travail



Arrêt de travail & incapacité



Perte de revenu



**Invalidité**



Déficit de sommeil



Incapacité à profiter des loisirs



Mal-être



**Stress**

# Impacts pour les collectivités locales

Les impacts sur les collectivités territoriales ne sont pas négligeables:

➤ Ressources humaines

- Absentéisme en hausse.
- Réorganisation des services et surcharge de travail autres agents.

➤ Coûts financiers

- indemnisation d'un agent absent.
- Augmentation des assurances statutaires.



Partie 3 – Prévention

# La prévention des TMS



# De la nécessité de prévenir

## Pour les agent

- Éviter les arrêts de travail
- L'invalidité

## Pour les collectivités

- Bien être des agents
- Amélioration de la qualité du service publique
- Coût financier
  - Selon AISS\*: 1€ investi rapporte 2,20€, jusqu'à 13€ pour les RPS

\*Association Internationale de la Sécurité Sociale

# Déterminer les facteurs de risques

- **Facteurs biomécaniques:**
  - liés à l'activité professionnelle.
  - Répétition.
  - Contraintes posturales.
  - Capacités physiques < Contraintes liées à l'activité.
  - Sexe et âge, l'hygiène de vie.
  
- **Facteurs biomécaniques indirects:**
  - Environnement de travail: vibrations, conditions climatiques
  - Organisation du travail.
  
- **Facteurs psycho - sociaux: Stress conflits.**

## Diagnostiquer & formaliser

**Le Document Unique d'Evaluation des Risques (outil de référence). *Décret du 5/11/2001***

**Les TMS doivent être pris en compte dans le processus d'évaluation des risques et l'établissement du document unique, comme tout autre risque (par ex: risques chimiques)**

**l'évaluation doit donc:**

- **S'inscrire dans une approche globale et exhaustive des postes et des situations de travail dans chaque unité de travail.**
- **comporter une analyse des risques mettant en évidence les dangers et les conditions d'exposition des salariés.**

# Agir

## une politique globale de prévention impliquant:

- Les élus et décideurs.
- La médecine préventive, la médecine du travail.
- Le CHSCT.
- Les conseillers de prévention et ergonomes.
- Les agents.

## Avec pour objectif

- Sensibiliser / informer.
- Former.
- Repenser, aménager, réorganiser l'activité professionnelle.

# Financer & être accompagné

## Le Fond national de prévention instauré par la loi du 17 juillet 2001

- Réaliser des statistiques sur les accidents et maladies professionnelles
- Participer au financement des mesures de prévention
- Elaborer des recommandations d'actions en matière de prévention

## Accompagnement du Centre de Gestion

## Les partenaires MNT

**KFP (Kiné France Prévention), association reconnue d'utilité publique, composée de praticiens libéraux:**

- **Actions de formation**
- **Actions de prévention**
- **Conférences**
- **Différents formats:**
  - **Adaptées aux demandes des collectivités**
  - **Différentes cibles: ATSEM, agents techniques**

## 123 TMS

- **Action d'information:**
- **Animation ludique et interactive**
  - **Définition des TMS**
    - **Facteurs favorisant**
      - **Actions de prévention**
        - **Personnes ressources**
- **À destination des agents (toutes catégories: administratifs, techniques)**
- **Pas de coût pour la collectivité**
- **Support animé**

Partie 4 – les TMS

# Questions réponses

## Merci de votre attention



## Contact

Dominique NATALI

[dominique.natali@mnt.fr](mailto:dominique.natali@mnt.fr)

Elodie DRAULT

[elodie.drault@mnt.fr](mailto:elodie.drault@mnt.fr)



Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES